

ANNEXE MIU 1
Sport Canada – Programme d'accueil 2005-2006/2007
Dates limites pour présenter les demandes

Type de demande	Formulaires et documentation à remplir	Échéancier	Précisions
Classe I (jusqu'à concurrence de 50 000 \$)	Demandes de financement (ANNEXES MIU 2,3,4,5)	Les demandes doivent être présentées au moins 6 mois avant la tenue de la manifestation. * Les demandes tardives ne pourront être admissibles au montant maximal.	<u>Échelle d'appui financier</u> Catégorie 1 : jusqu'à concurrence de 50 000 \$ Catégorie 2 : jusqu'à concurrence de 50 000 \$ Catégorie 3 : jusqu'à concurrence de 25 000 \$ Catégorie 4 : jusqu'à concurrence de 15 000 \$ Seules les contributions d'au plus 50 000 \$ seront versées directement aux ONS ou OMS.
Classe I (entre 50 000 \$ et 249 999 \$)	Demandes de financement (ANNEXES MIU 2,3,5,7)	Les demandes doivent être présentées au moins 12 mois avant la tenue de la manifestation. * Le plafond fixé pour ce volet du Programme d'accueil est de 249 999 \$. * Les demandes tardives ne pourront être admissibles au montant maximal.	Le montant accordé dépend de la portée du projet et du respect de la Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives. Les ONS, OMS et comités organisateurs doivent être constitués en sociétés à but non lucratif en vertu de la loi fédérale ou provinciale qui s'applique pour la manifestation en particulier. Contribution maximale : 35 % du budget total de la manifestation et 50 % des fonds publics. Les ONS, OMS et comités organisateurs doivent démontrer que d'autres ordres de gouvernement appuient leur projet. Les exigences en matière de rapports sont fondées sur le plan d'affaires et les modalités de l'accord de contribution.
Classe II (250 000 \$ et plus)	Demandes de financement (ANNEXES MIU 2,3,5,7)	Les demandes doivent être présentées au moins 24 mois avant la tenue de la manifestation. * Les demandes tardives ne pourront être admissibles au montant maximal.	Pour le moment, les demandes de 250 000 \$ et plus sont examinées au cas par cas, dans ce volet du Programme d'accueil. Contribution maximale : 35 % du budget total de la manifestation et 50 % des fonds publics. Dans le cas de toute demande de financement de 250 000 \$ et plus, il faut aviser le gouvernement du Canada au moins deux ans avant la tenue de la manifestation.

